

L'INNOVATION DANS L'ISLAM (PARTIE 2 SUR 2): CECI EST-IL UNE BID'AH?

Évaluation:

Description: La suite des moyens permettant de reconnaître une croyance d'une bid'ah, ainsi qu'une courte liste de bid'ah communes et les paroles des savants concernant la "bonne bid'ah".

Catégorie: [Cours](#) › [Les croyances islamiques](#) › [Faire face aux sectes affiliées à l'islam](#)

Catégorie: [Cours](#) › [L'interaction sociale](#) › [Faire face aux sectes affiliées à l'islam](#)

Par: Aisha Stacey (© 2013 NewMuslims.com)

Publié le: 26 May 2019

Dernière modification le: 10 Apr 2017

Objectifs:

- Être capable de reconnaître une *bid'ah*.
- Connaître quelques *bid'ahs* communes et être en mesure d'en ajouter d'autres à la liste.
- Connaître l'opinion de certains savants respectés.

Termes arabes:

- Dine* - le mode de vie fondé sur la révélation islamique; l'ensemble constitué par la foi et les oeuvres du musulman. Le mot *dine* est souvent utilisé pour signifier la foi ou la religion de l'Islam.
- Aïd* - fête ou célébration. Les musulmans célèbrent deux grandes fêtes religieuses, appelées *Aïd-ul-Fitr* (qui a lieu après Ramadan) et *Aïd-ul-Adha* (qui a lieu lors du *Hajj*).
- Aïd ul-Adha* - "Fête du Sacrifice".
- Hajj* - Le pèlerinage à la Mecque où les pèlerins accomplissent un ensemble de rites. Le *Hajj* est l'un des cinq piliers de l'Islam que chaque adulte musulman doit entreprendre au moins une fois au cours de sa vie s'il en a les moyens financiers et physiques.
- Itikaf* - la pratique qui consiste à se retirer à la mosquée avec l'intention de se rapprocher plus d'Allah.
- Ramadan* - Le neuvième mois du calendrier lunaire islamique. C'est le mois durant lequel le jeûne obligatoire a été prescrit.
- Chaban* - le nom du 8ème mois du calendrier lunaire islamique.
- Chirk* – un mot qui signifie l'assignation de partenaires à Allah, ou l'assignation d'attributs divins à un autre qu'Allah, ou la croyance que la source du pouvoir, des nuisances et

des bienfaits est un autre qu'Allah.

- *Sunnah* - Le mot Sunnah a plusieurs significations dépendant du domaine où il est utilisé. Cependant, il est généralement admis qu'il s'agit de tout ce qui a été rapporté, déclaré, fait ou approuvé par le Prophète.

Comment savons-nous qu'un acte d'adoration est en réalité une *bid'ah*?

3. La quantité d'adoration:



Un autre moyen de distinguer une sunnah d'une bid'ah est de se fier à la quantité d'une adoration. Lorsqu'une personne décide d'accomplir une prière de cinq rak'ahs pour le Dhuhr, ceci est une bida'h. Nous savons que cette prière doit être accomplie en quatre rak'ahs; c'est ce qui est légiféré et ajouter une unité de prière supplémentaire est considéré comme une innovation, une bid'ah.

4. La manière d'accomplir l'adoration:

Un autre moyen encore de distinguer ce qui provient du Coran et de la Sunnah, d'une innovation est de s'intéresser à la manière dont l'adoration est accomplie. En d'autres termes, comment accomplissons-nous l'acte d'adoration, est-ce conformément à ce que le *dine* de l'Islam enseigne, ou outrepassons-nous les limites et ajoutons-nous quelque chose à une religion déjà perfectionnée? Un exemple de cela est d'accomplir les ablutions avant la prière dans un ordre incorrect, comme commencer par se laver les pieds au lieu de finir par cela.

5. Le moment de l'adoration:

Le moment où nous accomplissons un acte d'adoration est également important. Si une adoration est accomplie conformément aux enseignements du Prophète Muhammad et à l'horaire indiqué, elle plaira à notre Créateur. Cependant, si une personne décide de changer l'horaire spécifié, elle tombe dans le péché de la *bid'ah*. Par exemple, sacrifier un mouton pendant le mois de Ramadan dans le but de chercher une rétribution semblable à celle qui est prévue pour l'*Aïd ul-Adha* est ainsi considéré comme une innovation.

6. Le lieu de l'adoration:

Le lieu dans lequel l'acte d'adoration est accompli doit également être conforme à ce qui a été légiféré. Si par exemple, une personne veut faire l'*itikaf* chez elle, cela ne peut pas être accepté d'elle. La mosquée est le lieu prévu pour l'*itikaf* et faire celui-ci ailleurs

est considérée comme une *bid'ah*.

Liste d'innovations communes

- Rechercher de l'aide auprès des occupants des tombes. Cette bid'ah revêt une importance particulière, car elle englobe également le *Chirk*, le plus grand péché de l'islam.
- S'asseoir en groupe et prononcer à l'unisson des formules de rappel d' Allah, telles qu'*Allahu Akbar*.
- Faire de l'anniversaire du Prophète un *Aïd*.
- Jeûner le quinzième jour du mois islamique de Chaban et passer sa nuit en prière.
- Fêter l'anniversaire du Prophète Muhammad (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège).
- Réciter le Coran au profit d'un défunt (ceci inclut également le fait de faire réciter le Coran par d'autres).
- S'essuyer la nuque lors des ablutions.
- Le fait que la famille d'un défunt prépare de la nourriture pour ceux qui lui rendent visite.

Qu'est-ce qu'une “bonne *bid'ah*”?

Tu peux parfois entendre parler de ce qui est qualifié de "bonne *bid'ah*". Selon Cheikh Ibn Uthaymine, que la miséricorde d'Allah soit sur lui: "... Il n'y a rien dans l'Islam (au sens religieux) qui puisse être qualifié de bonne *bid'ah*".^[1] Le cheikh déclare également que "...en ce qui concerne les questions ordinaires d'habitude et de coutume, on ne les appelle pas *bid'ah* (innovation) dans l'Islam, bien qu'elles puissent être qualifiées linguistiquement comme telles. Ce ne sont pas des innovations au sens religieux ni ne sont des pratiques contre lesquelles le prophète nous mettait en garde". De plus, l'éminent savant musulman l'imam Ibn Rajab^[2] a dit, "Tous les mots de nos pieux prédécesseurs qualifiant une chose de bonne *bid'ah* étaient entendus au sens linguistique et non au sens islamique".

En conclusion, la *bid'ah* est une croyance ou une action nouvellement inventée dans le *dine* de l'Islam, par laquelle on cherche à se rapprocher d'Allah, mais qui ne s'appuie sur aucune preuve authentique, ni dans ses fondements ni dans la manière dont elle est accomplie.^[3]

[1] Majmou' Fataawa Ibn 'Uthaymine, vol. 2, p. 291

[2] Ibn Rajab est un éminent savant musulman du 6^{ème} siècle apr. J.-C., qui était versé dans plusieurs sciences islamiques dont le *tafsir*, le *hadith* et le *fiqh*.

[3] Cette définition est adaptée du livre "l'Innovation à la Lumière de la Perfection de la *Chariah*" de Cheikh Muhammad ibn Salih al-Uthaymine.

L'adresse internet de cet article:

<https://webcache001.newmuslims.com/fr/articles/211/linnovation-dans-lislam-partie-2-sur-2>

droits d'auteur © 2011 - 2024 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.